



**LE GUIDE  
DE LA  
RENTRÉE  
SCOLAIRE**





# Sommaire

Les écoles de Panazol .....	<b>3</b>
Contacts et horaires .....	<b>4</b>
L'inscription scolaire .....	<b>5</b>
La fiche de renseignements obligatoires .....	<b>5</b>
Le Projet d'Accueil Individualisé .....	<b>6</b>
Le portail famille (ouverture et accès).....	<b>6</b>
Les réservations et annulations sur le portail famille .....	<b>7</b>
Les délais de réservation et d'annulation .....	<b>8</b>
Les services périscolaires municipaux .....	<b>8</b>
Les tarifs des services municipaux.....	<b>10</b>
La facturation et le recouvrement .....	<b>10</b>
Les moyens de paiement.....	<b>10</b>
Le transport scolaire.....	<b>11</b>

# Les écoles de Panazol



## ECOLE MATERNELLE HENRI WALLON

Rue Henri WALLON

**05.55.30.78.88**

Directrice : Dominique BORIE

**lundi au vendredi :**

**Pour les PS : de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15** (accueil des élèves de 8h20 à 8h30)

**Pour les MS et GS : de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 16h15**

Des temps d'activités périscolaires pourront être organisés entre 13h et 13h45 pour les GS et une partie des MS

## ECOLE MATERNELLE PAULINE KERGOMARD

Place de la république

**05.55.06.47.83**

Directrice : Aline PERRUCAUD

**lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30** (accueil des élèves de 8h20 à 8h30)

## ECOLE ELÉMENTAIRE JAURÈS-TURGOT

Rue Turgot

**05.55.06.47.86**

Directrice : Céline NOGARÈDE

**lundi au vendredi :**

**CP-CE1 : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30** (accueil des élèves de 8h20 à 8h30)

**CE2-CM1-CM2 : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30** (accueil des élèves de 8h20 à 8h30)

**LES SIGLES POUR LES SECTIONS EN MATERNELLE :**  
*PS : petite section | MS : moyenne section | GS : grande section*

# Contacts et horaires



## ANNEXE-MAIRIE

Esplanade Jacques Chirac  
05.55.06.47.70 | [mairie@mairie-panazol.fr](mailto:mairie@mairie-panazol.fr)

## SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Accueil de Loisirs ESPACE JULES VERNE  
Rue Jean Macé  
05.55.31.28.01 | [clsh@mairie-panazol.fr](mailto:clsh@mairie-panazol.fr)  
Directrice : Sylvie COULAUD

## ACCUEIL ANNEXE-MAIRIE

Lundi, mercredi et vendredi :  
8h30 - 12h / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 13h / 13h30 - 17h30  
Jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 18h  
Samedi : ouverture le 1<sup>er</sup> samedi  
du mois uniquement sur rdv pour  
l'instruction des demandes de titres  
d'identité

[www.mairie-panazol.fr](http://www.mairie-panazol.fr)

## ANIMATION PÉRISCOLAIRE (sur inscription au préalable)

**HORAIRES COMMUNS, 3 SITES D'ACCUEIL en fonction de l'école fréquentée :**

MATIN : 7h15 - 8h20  
(8h15 dans les maternelles)

SOIR : 16h30\* - 18h45  
(16h15 à Wallon)

### KERGOMARD

Matin : PS, MS et GS à l'ALSH Centre bourg  
Soir : PS au RPE - MS et GS à l'ALSH Centre bourg

**WALLON** PS, MS et GS : ALSH Jules Verne

**JURÈS-TURGOT** matin à l'école - soir à l'ALSH Jules Verne

## MERCREDIS (sur inscription au préalable, au choix :

**MERCREDI MATIN** sans repas : entre 7h15 et 12h20 - avec repas : entre 7h15 et 13h45

**MERCREDI APRÈS-MIDI** (sans repas) entre 13h30 et 18h45 (départ à partir de 17h)

**MERCREDI TOUTE LA JOURNÉE** (avec repas) entre 7h15 et 18h45 (départ à partir de 17h)

*NB : repas possible pour la demi-journée (contacter la direction)*

## VACANCES SCOLAIRES (sur inscription au préalable)

**DU LUNDI AU VENDREDI** de 7h15 à 18h45 (inscription à la semaine obligatoirement)

**ACCUEIL** entre 7h15 et 9h30

**DÉPART** à partir de 16h45 et jusqu'à 18h45

**RESTAURATION** et goûter pris en charge

## AIDE AUX DEVOIRS (sur inscription au préalable)

à l'ALSH pour les enfants à partir du CE1 - inscription obligatoire)

**DU LUNDI AU VENDREDI** de 16h45 à 18h30

## ETUDE SURVEILLÉE (à l'école Jaurès-Turgot)

**DE 16H45 À 18H** (sortie seulement à 18h)

## INTERCLASSE - PAUSE MÉRIDIANNE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de :

- 12h00 à 14h00 pour **l'école maternelle Kergomard**

- 12h00 (11h45 pour les PS) à 13h45 (13h30 pour les PS) pour **l'Ecole maternelle Wallon**

- 11h30 à 13h30 pour les **CP et CE1**, accueil possible à 13h20

- 12h à 14h pour les **CE2, CM1, CM2** accueil possible à partir de 13h50

# L'inscription scolaire

## LE FORMULAIRE DE PRÉ-INSCRIPTION AUX ÉCOLES

Téléchargeable sur le site internet ou à retirer en Mairie en dehors de dates d'inscription auprès du service enfance jeunesse

### Pièces à fournir :

- Le Dossier unique d'inscription complété
- Livret de famille ou copie intégrale d'acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois \*
- Vaccinations du carnet de santé ou attestation du médecin mentionnant que les vaccins obligatoires sont à jour
- Jugement de divorce s'il y a lieu

\* A défaut, si vous êtes hébergés, fournir une attestation sur l'honneur, la pièce d'identité et un justificatif de domicile de l'hébergeant (électricité/eau/taxe d'habitation ou foncière)

**SCANNEZ-MOI!**

Lien vers le dossier unique d'inscription



## LE DOSSIER COMPLET EST À RETOURNER EN MAIRIE SOIT PAR :

- **COURRIEL** : [inscriptions.scolaires@mairie-panazol.fr](mailto:inscriptions.scolaires@mairie-panazol.fr) (recommandé)
- **COURRIER POSTAL** : Mairie – Service Enfance Jeunesse - Esplanade Jacques Chirac - 87350 PANAZOL
- **DÉPÔT DIRECT** à l'accueil de l'Annexe-Mairie

Les familles seront ensuite informées par mail à réception du certificat scolaire de la bonne prise de l'inscription. Les parents devront ensuite prendre rendez vous avec l'une des directrices pour finaliser l'inscription

**Aucune photocopie ne sera faite en Mairie.**

**Tout dossier incomplet ou dont les informations sont erronées ne sera pas pris en compte.**

## LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS (DUI) EST OBLIGATOIRE

pour que votre enfant puisse fréquenter les services municipaux. Elle permet aux familles de transmettre des informations importantes concernant les autorisations parentales, personnes à contacter en cas d'urgence, projet d'accueil individualisé (voir page 6), le droit à l'image, la santé, les vaccins... au responsable du ou des services fréquentés. En cas d'accident ou de maladie, elle permet au responsable de transmettre immédiatement aux professionnels de santé les éléments nécessaires à une prise en charge immédiate et efficace de l'enfant.

Si un enfant est souffrant dans la journée, les parents seront avisés et tenus de le récupérer dans les plus brefs délais.

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRI-SCOLAIRES  
A retourner complété à l'adresse suivante : [inscriptions.scolaires@mairie-panazol.fr](mailto:inscriptions.scolaires@mairie-panazol.fr)  
Année scolaire 2024-2025

POLE EDUCATION JEUNESSE  
Contact : 05 55 21 25 27  
jeunesse@mairie-panazol.fr

NOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ LIEU DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_  
ÉCOLE FREQUENTÉE EN 2023/2024 : \_\_\_\_\_

Statut de la famille : (Mariage ou veuf/mariée / Célibataire / Veuf/Ve) / Divorcé /  
Autorité parentale : (Si un seul parent prendre un justificatif de divorce) \_\_\_\_\_ PÈRE \_\_\_\_\_ MÈRE \_\_\_\_\_  
NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
Téléphone portable : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_  
Téléphone domicile : \_\_\_\_\_ Téléphone domicile : \_\_\_\_\_  
Téléphone travail : \_\_\_\_\_ Téléphone travail : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

ADRESSES MAIL & ADRESSES : \_\_\_\_\_

Responsable 1 : \_\_\_\_\_  
Responsable 2 : \_\_\_\_\_  
Di. Si, à l'occasion d'un événement de votre adresse de courriel, contactez-nous à l'adresse suivante : [inscriptions.scolaires@mairie-panazol.fr](mailto:inscriptions.scolaires@mairie-panazol.fr)  
Di. Si, à l'occasion d'un événement de votre adresse de courriel, contactez-nous à l'adresse suivante : [inscriptions.scolaires@mairie-panazol.fr](mailto:inscriptions.scolaires@mairie-panazol.fr)  
Di. Si, à l'occasion d'un événement de votre adresse de courriel, contactez-nous à l'adresse suivante : [inscriptions.scolaires@mairie-panazol.fr](mailto:inscriptions.scolaires@mairie-panazol.fr)

# Le Projet d'Accueil Individualisé

Si votre enfant présente des problèmes de santé (asthme, allergies alimentaires...) contactez la direction de l'école afin de mettre en place un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**.

**Afin d'optimiser les conditions d'accueil de votre enfant sur les temps périscolaires, nous vous demanderons de fournir plusieurs exemplaires des médicaments dont votre enfant pourrait avoir besoin :**

- 1 pour l'école
- 1 pour l'équipe pédagogique du temps de repas si votre enfant déjeune au restaurant scolaire
- 1 pour l'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs si votre enfant participe aux activités périscolaires et/ou des mercredis et/ou des vacances scolaires

**Les agents de l'équipe d'encadrement ne sont habilités à administrer que des médicaments prescrits dans un P.A.I.**



Les parents veilleront à demander à leur médecin traitant, chaque fois que cela sera possible, que la prise des médicaments s'effectue le matin et le soir.

**Si le PAI de votre enfant nécessite la fourniture d'un panier repas, un protocole sera établi pour en définir les modalités. Celui-ci devra de principe être fourni dans un sac isotherme, propre et nominatif.** Ce dernier devra être remis, chaque jour, exclusivement au personnel d'animation présent au portail de l'école élémentaire ou, à défaut, à un animateur présent dans la cour de l'école.

Afin de maintenir la chaîne du froid, ce panier repas sera stocké dans le réfrigérateur du restaurant municipal concerné.



# Portail Famille

## OUVERTURE D'UN COMPTE FAMILLE ET D'UN ACCÈS À L'ESPACE FAMILLE

Effectué automatiquement par le service au moment de la première inscription de l'enfant. Il vous suffira ensuite de suivre le lien adressé par le logiciel et de vous connecter à l'aide de votre identifiant (adresse mail renseignée sur le DUI) puis réinitialiser le mot de passe. Aucune création de famille n'est possible sur le site sans avoir contacté en amont la structure d'accueil au **05 55 31 28 01** ou **05 55 06 02 30**

[www.mairie-panazol.fr](http://www.mairie-panazol.fr)  
Onglet espace famille - portail famille

Accéder à mon espace

Votre email

Votre mot de passe

Rester connecté

[Mot de passe oublié ?](#)

SE CONNECTER

Actualités

10/01/2021 OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AUX SERVICES

Les inscriptions aux différents services (animation périscolaire, ALSH mercredis, études surveillées) sont désormais accessibles sur votre espace famille.

Merci de suivre la procédure afin d'inscrire votre enfant sur les services souhaités

En cas de problèmes, vous pouvez contacter l'ALSH au 05.55.31.28.01 ou le service Enfance Jeunesse au 05.55.06.02.30

**Lors de votre première connexion, il faudra créer votre mot de passe.** Un mot de passe vous sera envoyé sur votre boîte mail (vérifier le dossier des indésirables)

NB : la première connexion doit être impérativement faite depuis un ordinateur

▶ **SCANNEZ-MOI !**

Lien vers la notice complète d'utilisation du portail famille



**CETTE INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE pour toute utilisation des services proposés par la mairie : accueils des matins, soirs, mercredis, vacances.**

Votre compte famille vous permettra, entre autres, de faire les demandes de réservations et les annulations pour les accueils périscolaires et extrascolaires de votre enfant.

Concernant la restauration scolaire, votre enfant est automatiquement inscrit au service, chaque jour il devra informer l'enseignant de sa participation ou non au repas du midi.

# Délais de réservation et d'annulation

Toutes les réservations et annulations des prestations périscolaires et extrascolaires s'effectuent via le Portail Famille, en respectant les délais fixés :

SERVICE	DÉLAI DE RÉSERVATION	DÉLAI D'ANNULATION GRATUITE
ANIMATION PÉRISCOLAIRE	jour J avant 15h	jour J avant 15h
MERCREDIS	5j avant	5j avant
VACANCES SCOLAIRES	Jusqu'à 1 semaine avant le séjour (en fonction de la capacité d'accueil l'ALSH)	15 jours avant le début du séjour

Pour le service animation périscolaire et les accueils des mercredis et vacances scolaires, les parents doivent s'assurer de l'acceptation des réservations avant de déposer leurs enfants.

Toute demande faite au-delà du nombre de places disponibles par rapport à la capacité d'accueil sera inscrite sur une liste d'attente.

En ce qui concerne les mercredis et les vacances scolaires, les familles doivent respecter les engagements de réservation et toute annulation à posteriori ou hors délai ne pourra être acceptée qu'en cas de force majeure (maladie, décès ou hospitalisation) et sur remise d'un justificatif d'absence, avant la fin du mois en cours, à l'accueil de loisirs.

Pour toute autre raison, la prestation sera facturée aux familles.

## Les services périscolaires municipaux

### LE SERVICE D'ANIMATION PÉRISCOLAIRE

Ce service est proposé aux familles avant et après la journée d'école de leur enfant. Une inscription obligatoire doit se faire auprès du service (via le portail famille). Il est organisé comme suit :

**MATIN** lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 7h15 à 8h15

Pour Kergomard et Jaurès-Turgot : accueil dans les écoles jusqu'à 8h20

**APRES-MIDI** lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi :  
de 16h15 ou 16h30 à 18h45 (Ecoles Maternelles)  
et de 16h30 à 18h45 (Ecoles élémentaires)

Les horaires définis ci-dessus sont à respecter, afin de ne pas pénaliser le fonctionnement de cet accueil.



**3 sites d'accueil** existent à ce jour en fonction du lieu de scolarisation de votre enfant :

- **RPE LAEP de PANAZOL** (Petites sections Ecoles KERGOMARD) - Rue de la Laïcité
- **Accueil Centre Bourg** (Moyennes et Grandes Sections KERGOMARD) – Place de la République
- **ALSH Espace Jules Verne** (Ecoles élémentaires et Maternelle WALLON) – Rue Jean Macé  
transport effectué en bus le soir pour les enfants scolarisés à l'élémentaire. Le matin, accueil à l'école élémentaire.

Durant toute la durée de l'accueil de votre enfant, divers types d'activités (activités manuelles, Jeux traditionnels, activités d'expression, jeux de coopération...) au choix de l'enfant.

L'arrivée et le départ de votre enfant peut se faire de manière échelonnée durant le temps d'accueil.

### ■ **L'ALSH MERCREDIS**

Ce service est proposé aux familles pour un accueil le matin avec ou sans repas ou un accueil sur la journée complète. Une inscription obligatoire doit se faire auprès du service (via le portail famille).

**Organisation de la journée\*** :

- **7h15 / 9h30** : accueil échelonné avec proposition de petit déjeuner
- **9h30 / 12h00** : temps d'activités en lien avec des parcours éducatifs
- **12h00** : repas à l'ALSH
- **13h00** : sieste pour les plus petits et/ou temps calme pour les + de 6 ans
- **14h00** : temps d'activités éducatives et ludiques
- **16h15** : goûter
- **16h45 / 18h45** : temps d'activité /départ échelonné des enfants

\*Possibilité d'accueil matin ou après-midi, avec ou sans repas

En ce qui concerne les vacances scolaires, l'inscription peut se faire sur le portail famille  
Pour tous renseignements, merci de contacter l'ALSH.

### ■ **L'ÉTUDE SURVEILLÉE (Écoles élémentaires) & L'AIDE AUX DEVOIRS (ALSH)**

L'objectif est de permettre aux enfants de réaliser leurs devoirs dans le calme et sous la surveillance du personnel, principalement des enseignants de l'école élémentaire ou d'un animateur qualifié à l'ALSH. Il ne s'agit pas cependant d'un suivi personnalisé de l'enfant.

A l'issue du temps imparti, il est possible que l'enfant n'ait pas terminé son travail, auquel cas cette mission sera sous la responsabilité des familles.

- **LE SERVICE D'ÉTUDES SURVEILLÉES** fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h pour les élèves du CP au CM2. Départ uniquement à 18h.
- **LE SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS** fonctionne les lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis de 16h45 à 18h30 en parallèle des activités proposées sur l'ALSH du CE1 au CM2.

L'inscription se fait auprès du service de l'ALSH pour l'aide aux devoirs ou après information auprès du responsable des études surveillées.



# Tarifs des services municipaux

A consulter sur le site internet de la Ville : [www.mairie-panazol.fr](http://www.mairie-panazol.fr)

▶ **SCANNEZ-MOI !**

Lien vers les tarifs  
des Services Municipaux



## QUOTIENT FAMILIAL

**Le calcul du quotient familial est basé sur les déclarations faites à la CAF ou la MSA par la famille.** Le quotient familial est mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Une photocopie de la notification de quotient familial ou à défaut votre numéro d'allocataire doivent être fournis lors de l'inscription de votre enfant (ou lors de tout changement). A défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué. Ce QF est mis à jour automatiquement 1 fois/an, en cas de modification en cours d'année, contacter le service.

# Facturation et recouvrement

La facturation des services périscolaires a lieu tous les mois .

La facturation des services extrascolaires est quant à elle réalisée à la fin de chaque période de vacances scolaires.

La gestion des facturations est assurée par le service finance – enfance jeunesse en mairie (**05.55.06.47.70 ou 05.55.06.02.30**) qui émet toutes les informations à la Trésorerie banlieue et amendes de Limoges. Cette dernière se charge d'envoyer les « avis de sommes à payer » aux familles.

## LES MOYENS DE PAIEMENT

**PAR CHÈQUE** en joignant le coupon détachable en bas de votre facture, et en l'adressant à Trésorerie banlieue et amendes de Limoges – 31 avenue Baudin 87000 Limoges cedex (05.55.33.37.37)

**PAR CARTE BANCAIRE** en vous connectant sur le site internet de la ville de Panazol, « MES DÉMARCHES » puis « Régler ses factures » en renseignant les identifiants notés en bas de chaque facture ou à défaut en vous connectant sur le site [PAYFIP.gouv.fr](http://PAYFIP.gouv.fr)

### PAR VIREMENT

**PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE** Pour souscrire, retournez en mairie sous pli cacheté le contrat de prélèvement et le mandat complétés et signés, accompagnés de votre RIB. (05.55.31.23.14. Service Finances Emilie Tabouret)

**SCANNEZ-MOI !**

Lien vers :  
Payer vos factures



# Le transport scolaire

Le circuit de Transports Limoges Métropole est un moyen de transport permettant à votre enfant de se rendre en bus, accompagné par un encadrant, du domicile à l'école et / ou de l'école au domicile.

**3 circuits** sont assurés matins et soirs sur la ville de PANAZOL, avec pour chacun d'entre eux des arrêts définis en fonction de votre lieu d'habitation.

Ce circuit est uniquement réservé aux enfants préalablement inscrits, qui recevront une carte leur permettant d'utiliser ce service.

**Pour tout renseignement et inscription avant la fin du mois de Juin 2024, contactez le service concerné au 05.55.45.78.78 ou sur [www.limoges-metropole.fr](http://www.limoges-metropole.fr)**



▼  
**SCANNEZ-MOI !**

Lien vers la page consacrée  
aux transports scolaires  
sur le site internet  
de Limoges Métropole



Ville de  
**Panazol**



Site internet : [mairie-panazol.fr](http://mairie-panazol.fr)  
Facebook/instagram : [VilledPanazol](#)  
Application Citoyenne sur téléphone : [City all](#)



Note



A series of horizontal blue lines for writing, with a vertical red margin line on the left side.